



Commune de Gisy-les-Nobles

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 089-218901890-20231212-2023\_62-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

### SEANCE DU 12 décembre 2023

L'an 2023 le 12 décembre à vingt heure trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

**Etaient présents** : BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FINELLI Alexandre, FLEURY Aliète, MOROUS Christian, MENEREAU Jacky, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

**Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir** : STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre, NICOLAU Sylvie à DUMAIRE Chantal.

**Absente excusée** : FERRIERE Stéphanie

**Absent** : SALMON Bryan

**A été nommé secrétaire de séance** : MENEREAU Jacky

2023-62

#### **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 14  
Présents : 9  
Absent (s) : 4  
Nombre de suffrages exprimés :  
Pour : 12  
Contre :  
Abstentions :

#### **Date de convocation**

5 décembre 2023

#### **Date d'affichage**

6 décembre 2023

#### **OBJET** : Convention ATD trottoirs Grande Rue : Avenant

Monsieur Le Maire rappelle que suite à la délibération n° 2018-45 du 12 septembre 2018 ayant pour objet la rétrocession à titre gracieux de la parcelle cadastrée G13, parcelle en indivision entre 6 propriétaires, à la commune de Gisy les Nobles par le biais d'un acte administratif ; 5 propriétaires sur 6 ont répondu positivement et de ce fait, la commune n'a pu rédiger l'acte administratif et devenir propriétaire de la dite parcelle.

Par délibération n°2023-38 en date du 18 septembre 2023, la commune a signé avec l'ATD la convention 2023-V-103 concernant l'étude pour les trottoirs et la sécurisation de la Grande Rue qui sera programmée avec la réfection de la voirie par le Conseil Départemental.

Monsieur le Maire propose d'intégrer, par le biais d'un avenant à la convention de l'ATD, l'impasse du n°52 bis au n° 64 dans ce projet. Dans la mesure où des travaux d'évacuation des eaux pluviales seront réalisés pour la Grande Rue, il paraît sage d'étudier et d'harmoniser l'évacuation des eaux pluviales de la ruelle avec celle de la Grande Rue.

Cet avenant ne pourra être effectif que si les 6 propriétaires de l'impasse transmettent les documents nécessaires à l'élaboration de l'acte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** de faire un courrier aux 6 propriétaires de l'impasse, afin de lancer la procédure pour la rédaction de l'acte administratif permettant la rétrocession à titre gratuit à la commune,

- **Décide** de mandater l'ATD pour la convention 2023-V-103 pour intégrer la voi

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 089-218901890-20231212-2023\_62-DE

- **Précise** que l'avenant sera caduc si la tot répondu favorablement à la proposition de la commune,

- **Précise** que passé le délai de réponse à la proposition faite aux propriétaires de l'impasse, les travaux de voirie seront intégralement à leur charge.

- **Autorise** Monsieur le Maire, à signer les documents se rapportant à la présente décision.

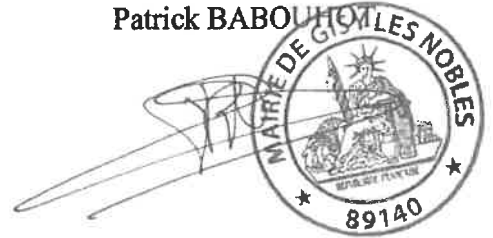
Le Secrétaire de séance

Fait à Gisy les Nobles  
Le Maire

Jacky MENEREAU



Patrick BABOUHOU





Commune de Gisy Les Nobles

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 089-218901890-20231212-2023\_61-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

### SEANCE DU 12 décembre 2023

L'an 2023 le 12 décembre à vingt heure trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

**Etaient présents** : BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FINELLI Alexandre, FLEURY Aliète, MOROUS Christian, MENEREAU Jacky, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir** :  
STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre,  
NICOLAU Sylvie à DUMAIRE Chantal.

**Absente excusée** : FERRIERE Stéphanie

**Absent** : SALMON Bryan

**A été nommé secrétaire de séance** : MENEREAU Jacky

**OBJET** : Nomination de 2 agents recenseurs pour le recensement

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le recensement de la population aura lieu sur le territoire de la commune de Gisy Les Nobles du 19 janvier au 18 février 2024.

La commune étant divisée en deux districts, il y a lieu de nommer deux agents recenseurs et de fixer leur rémunération. Les formations pour les agents recenseurs seront sur 2 demies journées les 8 et 15 janvier 2024 avec entre ces deux jours, la tournée de reconnaissance.

En fonction de la dotation forfaitaire de recensement qui s'élève à 1 120.00 euros brut qui sera versée à la commune, il propose la rémunération forfaitaire pour chacun des agents de 560.00 euros brut.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de nommer 2 agents recenseurs pour la période du 08 janvier au 18 février 2024,
- fixe la rémunération forfaitaire à 560.00 euros brut par agent recenseur,
- précise que la rémunération sera faite pour fin février 2024,
- autorise Monsieur le Maire, à signer les documents se rapportant à la présente décision.

Le Secrétaire de séance

Jacky MENEREAU

Fait à Gisy les Nobles

Le Maire

Patrick BABOUHOT







Place Chapelle de Gisy-les-Nobles

2023-60

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 14  
Présents : 9  
Absent (s) : 4  
Nombre de suffrages exprimés :  
Pour : 12  
Contre :  
Abstentions :

**Date de convocation**

5 Décembre 2023

**Date d'affichage**

6 Décembre 2023

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
GISY LES NOBLES**

**SEANCE DU 12 décembre 2023**

L'an 2023 le 12 décembre à vingt heure trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

**Etaient présents** : BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FINELLI Alexandre, FLEURY Aliète, MOROUS Christian, MENEREAU Jacky, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir** : STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre, NICOLAU Sylvie à DUMAIRE Chantal.

**Absent(s) excusé(s)** : FERRIERE Stéphanie

**Absent** : SALMON Bryan

**A été nommé secrétaire de séance** : MENEREAU Jacky

**OBJET** : Dégrèvement assainissement LEJARRE

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier M. Lejarre, domicilié au 17 Grande Rue à Gisy Les Nobles concernant une surconsommation d'eau due à une fuite.

L'assainissement étant en corrélation avec les index de la SAUR, M. Lejarre demande à ce que la facture d'assainissement soit calculée au plus juste de sa consommation réelle d'eau.

Le conseil après en avoir délibéré :

- **Décide** de faire la moyenne des consommations des trois dernières années ;

2019 => 123 m3, 2020 => 13 m3, 2021 => 26 m3 soit une moyenne de 54 m3 pour une consommation en 2022 de 263 m3 ;

- **Décide** à l'unanimité d'appliquer un dégrèvement de 209 m3,

- **Précise** qu'il n'y aura pas d'autre dégrèvement dans les 5 années à venir,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à la présente décision.

Le Secrétaire

Jacky MENEREAU

Fait à Gisy Les Nobles  
Le Maire

Patrick BABOUHOT

